

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 3–6 juin 2014**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2014/1/2/Rev.1**  
12 mai 2014  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).



### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2014. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Élection au poste vacant du Bureau et désignation du Rapporteur*

Le Conseil élit un membre du Bureau suppléant (Liste B), en raison du départ du représentant en poste.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme doit faire face.

### 4. *Rapports annuels*

#### ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2013

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2013 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

### 5. *Questions de politique générale*

#### a) Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire

Ce document fait le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

#### b) Stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat pour 2014-2017

Comme suite à l'évaluation stratégique des partenariats dans le cadre de la transition de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire (présentée à la première session ordinaire de 2012), qui recommandait que le PAM élabore une stratégie concernant les partenariats pour pouvoir gérer ceux-ci de manière plus stratégique et plus systématique, et conformément aux dispositions du document intitulé "Une nouvelle structure organisationnelle adaptée à la mission du PAM" et du Plan stratégique pour 2014-2017,

la stratégie du PAM en matière de partenariat est communiquée au Conseil d'administration.

Cette stratégie fournit des orientations pour le recensement et le renforcement des principaux partenariats permettant d'accroître l'impact des activités du PAM pour ses bénéficiaires, de manière économiquement rationnelle. Elle présente la définition que donne le PAM des partenariats et les principes que celui-ci suit dans ce domaine, et elle contribue à la mise en œuvre du Plan stratégique. Elle fournit le fondement logique des orientations nécessaires concernant les outils, les capacités et les accords appropriés pour permettre au personnel du PAM de prendre part à des partenariats durables et orientés vers les résultats. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Stratégie du PAM en matière de personnel—**SUPPRIMÉ**

d) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida\*

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida fait le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présente également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions touchant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

e) Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM\*

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre, qui comprend des normes minimales, est pleinement conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à ses indicateurs de performance. Le rapport annuel renseigne donc sur les progrès accomplis au regard des critères de référence arrêtés pour les deux cadres. Il offre une vue d'ensemble des réalisations, des possibilités et des difficultés. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

f) Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection\*

Comme convenu avec le Conseil à sa première session ordinaire de 2012, lors de l'approbation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire, le Secrétariat lui présente un point sur la mise en œuvre de la politique concernant la protection. Une stratégie à cet égard a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2012, qui esquissait un plan d'exécution pluriannuel destiné à améliorer les effets directs obtenus dans le domaine de la protection et à intégrer les concepts correspondants dans tous les aspects des activités du PAM, l'accent étant particulièrement mis sur: i) la formation et le développement des capacités; ii) l'appui aux opérations; et iii) la coopération interorganisations et bilatérale. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

---

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

## 6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

### a) Comptes annuels vérifiés de 2013

Les Comptes annuels vérifiés présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2013. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

### b) Nomination de deux membres du Comité d'audit

Le mandat de deux membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2014, un jury a été établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres ou décider de reconduire les membres sortants; ce jury formule des recommandations, qui sont soumises à la Directrice exécutive et à la Présidente du Conseil. Ce document, contenant les recommandations formulées, est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

### c) Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit

Le Conseil doit désigner deux de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité d'audit devant être nommés en 2015. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

### d) Examen du cadre de financement

Dans le document intitulé "Examen du cadre de financement", qui s'appuie sur une analyse externe du Mécanisme de financement anticipé du PAM, il est recommandé d'apporter des modifications à la structure de gouvernance actuelle afin de rationaliser la gestion des mécanismes de financement interne. Se fondant sur l'évaluation présentée dans le document intitulé "Examen du cadre de financement: Mécanisme de financement anticipé", publié sous la cote WFP/EB.1/2014/4-A/1, et sur une analyse externe réalisée par le Boston Consulting Group, ce document en détaille les constatations et expose un certain nombre de modifications dont l'approbation est proposée. Ce document contient en outre des précisions sur la démarche retenue pour poursuivre les travaux portant sur la mise à jour et l'amélioration de l'architecture de financement du PAM afin de renforcer la souplesse, la prévisibilité et le respect de l'obligation de rendre compte en ce qui concerne les ressources. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM

Conformément à l'article VI.2 (b) (viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2013; il étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document et la Note de la Directrice exécutive sont soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires au PAM et réponse de la direction du PAM

Ce rapport présente les résultats de l'audit des achats de produits alimentaires au PAM. Chaque année, le PAM achète d'énormes quantités de vivres au niveau local, régional et international pour garantir au profit de ses bénéficiaires la disponibilité de produits alimentaires appropriés en temps voulu, et ce de manière financièrement avantageuse. Dans cette logique, les achats du PAM doivent être effectués de manière équitable et transparente.

L'audit opérationnel vise à donner l'assurance que les achats de vivres répondent à l'objectif énoncé dans la politique du PAM en matière d'achats, qui veut que les achats soient effectués à des prix avantageux, de manière efficiente et transparente, et en temps opportun. Les objectifs détaillés prévoient principalement l'évaluation de la planification des achats, des procédures en jeu, de la qualité des produits alimentaires et des contrôles assurés par le Siège et les bureaux régionaux. L'audit couvre le Siège du PAM à Rome, trois bureaux régionaux et six bureaux de pays. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport du Commissaire aux comptes sur les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et réponse de la direction du PAM

Le réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, avec ses cinq plateformes, joue un rôle important dans la préparation aux situations d'urgence; il appuie les efforts stratégiques de constitution de stocks faits par le système des Nations Unies et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, et renforce la capacité d'intervention de la communauté humanitaire en cas d'urgence. Le PAM administre les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et fait également partie de leurs utilisateurs.

L'audit opérationnel des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies vise à donner l'assurance que l'objectif déclaré de ce dispositif, à savoir renforcer effectivement la capacité d'intervention en cas d'urgence, est bel et bien atteint. Les objectifs détaillés prévoient principalement l'évaluation des systèmes de gestion des stocks et des entrepôts, du modèle de financement, des procédures d'achat et des mécanismes de contrôle. L'audit porte sur les activités menées dans deux des plus grandes plateformes de ces entrepôts, à Doubaï et à Brindisi. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Le rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes est soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

j) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général)\*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil **pour information**. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

k) Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2013)\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur le recours au préfinancement, notamment au Compte d'intervention immédiate et au Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé. Ce rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## 7. *Rapports d'évaluation*

### a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction

Le rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

### b) Rapport de synthèse des évaluations de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoires (2002–2011), et réponse de la direction

Ce rapport fait la synthèse des principales constatations et conclusions de la série d'évaluations d'impact consacrées à ce thème en 2012 et 2013. Il est soumis au Conseil **pour examen**.

### c) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans la région de l'Amérique centrale (2007-2011) et réponse de la direction

Cette évaluation, la première du genre, analyse et évalue le positionnement stratégique et la performance du portefeuille d'opérations à l'échelle de toute une région. Elle permet de combler un vide en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille de petits pays et de pays où le nombre d'opérations est limité. Les constatations et recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau régional et les bureaux de pays à déterminer les futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

### d) Rapport succinct de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au Programme alimentaire mondial\*

Comme suite à la décision d'utiliser à l'échelle de tout le système des Nations Unies le cadre élaboré par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, cet examen se penche sur l'indépendance, la crédibilité et l'utilité de la fonction d'évaluation au PAM et sur les progrès réalisés depuis le dernier examen collégial de 2007. À partir des constatations qui en sont issues, le PAM s'efforcera d'ajuster sa politique et ses fonctions d'évaluation pour qu'elles restent adaptées aux besoins de l'organisation, et veillera à ce que la qualité des évaluations réalisées par le Bureau de l'évaluation, ses systèmes de gestion, ses pratiques de mobilisation de ressources et sa gouvernance soient conformes à l'évolution des meilleures pratiques internationales. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

### e) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations\*

Ce document, soumis **pour information**, présente au Conseil le rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvre les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil.

## Questions opérationnelles

### 8. *Programmes de pays*

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du programme de pays ci-après:

- Kenya 200680 (2014–2018)

### 9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

#### a) Projets de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République kirghize 200662

#### b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire pour les activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Bangladesh 200243

#### c) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burundi 200655
- Mauritanie 200640

#### d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Kenya (réfugiés) 200174

### 10. *Questions d'organisation et de procédure*

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014–2015\*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2014–2015 est présentée **pour information**.

### 11. *Questions d'administration et de gestion*

#### a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013\*

La Directrice exécutive présente au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

c) Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM\*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis **pour information**, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

d) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures)\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2013. Ce rapport indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

e) Rapport du PAM sur la sécurité\*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2013, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés. Il est soumis au Conseil **pour information**.

12. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2014 lui est soumis **pour approbation**.

13. *Questions diverses*

- Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Panama et en El Salvador\*

Un rapport sur la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Panama et en El Salvador est fourni au Conseil **pour information**.

14. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.